

MUNICIPALITÉ DE CLORIDORME

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal
le 9 mars 2026 à 19h00 à l'hôtel de ville de
Cloridorme

Adopté en résolution
ou annotation
Sont présents : M. Dany Minville
Jean-William Ayotte
Denis Marticotte
Jean-louis Clavet
Pierre Martin

Mme : Josée Boulay

Était également présente Madame Léona Francoeur directrice
générale par intérim.

2- Ouverture de la séance

Son honneur madame Nancy Cloutier, maire constatant qu'il y
avait quorum déclare la séance ouverte.

3- Lecture et adoption de l'ordre du jour

Résolution # 043-03-2026

SUR LA PROPOSITION DE JEAN-LOUIS CLAVET CONSEILLER IL EST
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES ÉLUS PRÉSENTS:

Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté:

- 1- Mot de bienvenue
- 2- Ouverture de la séance
- 3- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 4- Suivi des procès-verbaux et rapport des élus
- 5- Adoption du procès-verbal du 9 février
- 6- Correspondance du mois
- 7- Présentation des comptes payés
- 8- Présentation des comptes à payer
- 9- **Résolutions et règlements:**

9.1 : Avis de motion et présentation d'un projet de
règlement 2026-02 intitulé Règlement édictant le code
d'éthique et de déontologie des élus-es municipaux

9.2 : Travaux à l'intérieur de l'emprise du MTQ

9.3 : Utilisation Clé RH pour poste de dg

9.4 : Reconduction du programme SEMO

9.5 : Frais de dissolution +ajustement TACIM

9.6 : Achat équipement pompiers

9.7 : Demande de don Village en chanson

9.8 : Réparation rétrocaveuse

9.9 : Dénéigement bornes fontaines (rés.à entériner)

9.10 : Demande d'analyse du système informatique

9.11 : Adoption budget révisé 2026 HLM

9.12 : Frais de déplacement pompiers formation a Grande-
Vallée

9.13 : TECO : Mise à jour du devis et autorisation de
soumission pour le tronçon sur SEAT et plan de gestion des
actifs en eau

Affaires nouvelles :

- 10- Note de la DG :
- 11- Période de questions
- 12- Clôture de la séance

Maire

Greffière



4- Suivi des procès-verbaux et rapport des élus

Un rapport de chaque élu : Le conseiller Dany Minville :
Rencontre travail : le conseiller Jean-William : formation
code éthique, informatique, le conseiller Jean-Louis Clavet
sur Plaisirs d'hiver, le conseiller Denis Marticotte sur les
notes, la conseillère Josée Boulay, formation code éthique
et le conseiller Pierre Martin : interdiction avec le code
éthique et madame la maire sur rencontre Tacim, rencontre
avec différents intervenants pour projet et formation code
éthique.

5- ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Résolution # 044-03-2026

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 9 février 2026

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 9 février 2026, au moins soixante-douze heures avant cette séance, la secrétaire est dispensée d'en faire la lecture.

SUR LA PROPOSITION DE JOSÉE BOULAY CONSEILLERE IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES ÉLUS PRÉSENTS:

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 9 février 2026 est approuvé tel que présenté.

6- CORRESPONDANCE DU MOIS

Toute la correspondance a été remise au Conseil municipal et madame la maire en donne un bref aperçu.

7- ADOPTION DES COMPTES PAYÉS

Résolution # 045-03-2026

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a pris connaissance du journal des déboursés pour la période du 1er au 28 février 2026;

SUR LA PROPOSITION DE JEAN-WILLIAM AYOTTE CONSEILLER IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES ÉLUS PRÉSENTS:

QUE les déboursés du mois de février 2026 au montant de 116,973.67\$ soient acceptés, incluant prélèvements (73,131.44 \$) chèques fournisseurs (23,761.00\$) et salaires (20,081.23 \$). De plus : la maire et les conseillers reconnaissent avoir pris connaissance de tous les comptes, qu'ils ont également reçu réponse à leur questionnement, que ces comptes incluent les fournisseurs, le paiement direct et les salaires et heures supplémentaires approuvées par le conseiller ou conseillère responsable (s'il y a lieu) de même que les écritures de fin de mois, paraphé par tous et les conciliations bancaires,

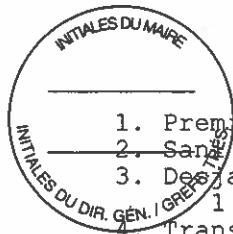
8- ADOPTION DES COMPTES A PAYER

Résolution # 046-03-2026

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a pris connaissance de la liste suggérée de paiements au 9 mars 2026;

SUR LA PROPOSITION DE JEAN WILLIAM AYOTTE CONSEILLER IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES ÉLUS PRÉSENTS:

QUE la liste suggérée de paiements soit acceptée au montant de : 33,194.55\$



1. Premier Tech : Courrois pour site de traitement : 12, 584.01\$
2. Sande Manic : Déglacer conduite eau : 2, 498.99\$
3. Desjardins : pièces machineries, accessoires pour multimedia : 1 550.40\$
4. Transports JSC Boulay : Remorquage, réparation camion charrue : 991.67 \$ + 280.33 \$ (ressort de bras d'aile)
5. FQM : Rôle évaluation : 993.58\$
6. Municipalite de grande-Vallée : accès logis Estran : 784.80\$
7. Rebi Schmidt : Pieces pour la pelle charrue : 3,168.77\$
8. Raymond Chabot : travaux en cours états financiers : 9 657.90\$
9. 9106-3214 Quebec inc : Dégagement des bornes fontaines : 684.10\$

9- Résolutions et règlements:

9.1. : Résolution # 047-03-2026

Avis de motion et présentation d'un projet de règlement

- Jean-Louis Clavet conseiller, donne avis de motion qu'il sera adopté a une séance subséquente, le règlement numéro 2026-02 concernant la mise à jour du code d'éthique des élus municipaux.
- Dépose le projet de règlement numéro 2026-02 intitulé Règlement édictant le code d'éthique et de déontologie des élus-es municipaux.

9.2 : Résolution # 048-03-2026

Travaux à l'intérieur de l'emprise des routes de Transports Quebec

ATTENDU QUE la municipalité doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes à l'entretien du ministère des Transports et de la Mobilité durable ;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'obtenir une permission de voirie du ministère des Transports et de la Mobilité durable, pour intervenir sur les routes à l'entretien du Ministère ;

ATTENDU QUE la municipalité est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre ;

ATTENDU QUE la municipalité s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original ;

ATTENDU QUE la municipalité s'engage également à demander, chaque fois qu'il sera nécessaire, le permis requis ;

ATTENDU QUE la Municipalité s'engage à respecter les clauses des permis émis par le ministère des Transports et de la Mobilité durable ;

ATTENDU QUE la Municipalité s'engage à respecter les différentes normes en signalisation routière lors de travaux en référence au Tome V - Signalisation routière ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JEAN LOUIS CLAVET ET
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES ÉLUS PRÉSENTS:

QUE la municipalité de Cloridorme demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable de lui accorder les permissions de voirie au cours de l'année 2026, et qu'elle autorise sa directrice générale par intérim, madame Léona Francoeur à signer les permis.



9.3 : Résolution # 049-03-2026

Utilisation de Clé RH pour poste de dg

SUR LA PROPOSITION DE PIERRE MARTIN CONSEILLER IL EST RESOLU
À L'UNANIMITÉ DES ÉLUS PRÉSENTS;

N° de résolution
ou annotation

QUE le conseil municipal ira de l'avant avec la Firme Clé RH
afin de combler le poste de directeur général.

9.4 : Résolution # 050-03-2026

Reconduction du programme SEMO

SUR LA PROPOSITION DE DANY MINVILLE CONSEILLER, IL EST
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES ÉLUS PRÉSENTS:

QUE le conseil municipal reconduit le programme SEMO pour ses
trois employés aux mêmes conditions que d'habitude soit une
période de 20 semaines à 40hres/semaine débutant la semaine
du 10 mai et autorise sa directrice générale par intérim
madame Léona Francoeur à signer tout document relatif à ce
dossier.

9.5 : Résolution # 051-03-2026

Intégration du TACIM avec la RÉGIM

SUR LA PROPOSITION DE JOSÉE BOULAY CONSEILLERE IL EST
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES ÉLUS PRÉSENTS;

QUE le conseil municipal de Cloridorme autorise
officiellement le TACIM à entreprendre la démarche
d'intégration selon les modalités suivantes :

- QUE les municipalités mandatent la firme MNP pour les
procédures d'Intégration au coût de 35000\$ plus taxes.
- QUE la municipalité de Cloridorme désigne son maire
madame Nancy Cloutier à titre de porte-parole pour et
au nom de la municipalité de Cloridorme et soit
maintenue au conseil d'administration du REGIM.
- QUE la municipalité débourse la différence des frais
au prorata de sa population, soit un montant de
3196.38\$, la MRC ayant déboursé préalablement un
montant de 25000\$.
- QUE la date de réalisation des travaux retenue est au
31 décembre,
- QUE le service à la clientèle soit maintenu tel qu'il
a été instauré par le TACIM et que les besoins en
transport médical vers Gaspé soient également
maintenus pour les personnes handicapées et les aînés;
- QU'UN point de service pour la répartition soit
maintenu à Grande Vallée et les emplois des chauffeurs
actuels préservés;
- QUE le nombre de véhicules requis pour assurer les
déplacements déjà confirmés aux clients soit maintenu.

9.5 B : Résolution # 052-03-2026

Ajustement TACIM

SUR LA PROPOSITION DE JOSÉE BOULAY CONSEILLERE IL EST
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES ÉLUS PRÉSENTS;

QUE le conseil municipal de Cloridorme autorise de verser
un ajustement de 950\$ au TACIM.

Maire

Greffière



9.6: Résolution # 053-03-2026

Achat équipements pompiers

SUR LA PROPOSITION DE JEAN-LOUIS CLAVET, CONSEILLER IL EST
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES ÉLUS PRÉSENTS:

N° de résolution

ou annotation

QUE le conseil municipal autorise les achats suivants: 7
Apprias (bonbonne et facial) 5 cylindres supplémentaires et
des radios nomades pour un coût de 21 201\$ qui sera réparti
comme suit : 5000\$ provenant de l'Association des pompiers
volontaires de Cloridorme, 10000\$ du budget 2025 non utilisé
et le solde du budget 2026.

9.7 : Résolution # 054-03-2026

Village en chanson / proposition de partenariat

SUR LA PROPOSITION DE JEAN LOUIS CLAVET CONSEILLER, IL EST
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES ÉLUS PRÉSENTS:

QUE le conseil municipal accepte de participer pour un
montant de 250\$ dans le cadre de la Petite École de la
chanson de Petite Vallée.

9.8 : Résolution # 055-03-2026

Réparation rétrocaveuse

SUR LA PROPOSITION DE DANY MINVILLE CONSEILLER, IL EST
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES ÉLUS PRÉSENTS:

QUE le conseil autorise la réparation de la rétrocaveuse et
accepte de payer le montant de 2 949.26\$ pour une pompe
hydraulique.

9.9 : Résolution # 056-03-2026

Déneigement bornes fontaines

SUR LA PROPOSITION DE JOSÉE BOULAY CONSEILLERE, IL EST
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES ÉLUS PRÉSENTS:

QUE le conseil municipal entérine la décision prise
ultérieurement soit la demande d'un souffleur afin de
dégager les borne fontaine.

9.10 : Résolution # 057-03-2026

Demande d'analyse du système informatique

SUR LA PROPOSITION DE JEAN WILLIAM AYOTTE CONSEILLER, IL
EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES ÉLUS PRÉSENTS:

QUE le conseil autorise la directrice générale par intérim
à faire vérifier ses systèmes informatiques afin
d'optimiser et réduire les coûts (si possible) par Gestion
Informatique PR. Incluant le réseau internet et
téléphonique.

9.11 : Résolution # 058-03-2026

Adoption budget révisé 2026 HLM

SUR LA PROPOSITION DE PIERRE MARTIN, CONSEILLER IL EST
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES ÉLUS PRÉSENTS:

QUE le conseil prend bonne note de la révision du budget du
HLM tel que présenté et en accepte l'ajustement.



9.12 : Résolution # 059-03-2026

Frais de déplacements pompiers

SUR LA PROPOSITION DE JEAN WILLIAM AYOTTE, CONSEILLER IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES ÉLUS PRÉSENTS:

N° de résolution
ou annotation

QUE le conseil municipal défraiera les coûts de déplacement des pompiers dans le cadre de formation tenue à l'extérieur.

9.13 : Résolution # 060-03-2026

TECQ /mise à jour devis et soumission SEAO

CONSIDÉRANT QUE la programmation 2024-2028 de la TECQ a été approuvée par le ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation;

CONSIDÉRANT QUE nous pouvons dès à présent entamer nos démarches pour la réalisation des travaux ciblés;

POUR CES MOTIFS IL EST PROPOSÉ PAR JEAN LOUIS CLAVET, CONSEILLER ET IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES ÉLUS PRÉSENTS:

QUE le conseil autorise sa directrice générale par intérim madame Léona Francoeur à contacter la Firme Tétra Tech afin d'effectuer une mise à jour du devis qui a été réalisé par eux.

QUE suite à la réception de la mise à jour du devis pour les travaux de réfection du tronçon situé à Pointe-à-la-Frégate une demande de soumission sera affichée sur SEAO tel que requis par la loi.

9.13/B : Résolution # 061-03-2026

Plan de gestion des actifs en eau

CONSIDÉRANT QUE la programmation 2024-2028 de la TECQ a été approuvée par le ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation;

CONSIDÉRANT QUE nous pouvons dès à présent entamer nos démarches pour la réalisation des travaux ciblés;

POUR CES MOTIFS IL EST PROPOSÉ PAR JEAN LOUIS CLAVET, CONSEILLER ET IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES ÉLUS PRÉSENTS:

QUE le conseil autorise sa directrice générale par intérim madame Léona Francoeur à faire parvenir des soumissions à des firmes en ingénierie afin de procéder à la réalisation du plan de gestion des actifs en eau.

10- Mot de la directrice par intérim :

11- PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame la maire invite les citoyens à la période de questions.

Questions : jardins communautaires, dg, procès-verbaux, comite loisirs, bornes recharge, projet église, taxes eau augmentation, code d'éthique, si règlement de délégation de pouvoir.



12-Clôture de la séance

Clôture de la séance

Les sujets étant épuisés il est proposé et résolu à l'unanimité des élus présents

N° de résolution

QUE la séance soit levée à 19h50

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

« Je, Nancy Cloutier maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Maire

Greffière